



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

*Paris, le 04 MAI 2020*

N/Réf. : CAB OV/ML/EG/ PEGASE D-20-008251

Monsieur le Député, *che Julien,*

J'ai lu avec attention votre courrier du 23 avril concernant l'engagement des taxis sanitaires conventionnés et l'enjeu de leur accès à des protections.

Les taxis, qu'ils soient conventionnés ou non, jouent un rôle primordial dans le combat collectif que nous menons face à cette épidémie. Comme à d'autres moments cruciaux de notre histoire, ils remplissent aujourd'hui encore une mission hautement stratégique.

J'ai décidé de mettre en place, pendant la période exceptionnelle que nous traversons, des règles d'organisation du transport de patient propres à assurer à la fois la continuité de l'activité, dans l'intérêt des patients, et la protection des professionnels qui se mobilisent tous les jours pour permettre cette activité.

En particulier, les taxis conventionnés n'ont pas vocation à transporter de patients porteurs du Covid19 ou présentant des symptômes évocateurs d'une infection Covid19. Les patients concernés sont orientés vers une entreprise de transport sanitaire agréée par l'ARS. Ils sont ainsi pris en charge par des ambulanciers diplômés d'Etat, formés spécifiquement aux règles d'hygiène et à la prévention de la transmission des infections et obligatoirement dotés d'équipements de protection individuelle.

En outre, ces patients sont transportés uniquement en ambulance, véhicule qui se prête à une désinfection la plus efficace, dans des conditions conformes aux recommandations du Haut conseil de la santé publique, contrairement aux véhicules de transport assis dont les revêtements intérieurs ne le permettent pas. Limitant au maximum les contacts entre les taxis et les patients suspectés ou confirmés d'infection Covid19, ces règles permettent ainsi de ne pas exposer les personnels dans leur pratique quotidienne.

Monsieur Julien BOROWCZYK  
Député de la Loire  
39 rue de Lyon  
42600 Savigneux

.../...

La situation sanitaire sans précédent que connaît la France a provoqué une très forte hausse des besoins en masques. Eu égard également aux contraintes pesant sur leur approvisionnement, notre doctrine toujours été de donner la priorité aux soignants, en contact direct avec des patients atteints du Covid-19 pour protéger notre système de santé et assurer la continuité des soins et des prises en charge.

Le gouvernement s'est pleinement mobilisé pour permettre aux autres professionnels et aux Français qui le souhaitent d'accéder à des masques grand public destinés à compléter les gestes barrières. Pour en accroître la production et en assurer le bon approvisionnement, l'appareil industriel national et les importations ont été activés. Mon objectif est bien que les taxis conventionnés puissent en disposer au plus vite.

Dans une période qui révèle bien des fractures et des inégalités, je vous remercie de défendre ces travailleurs qui, en ce moment même, font preuve d'un courage et d'un dévouement qui forcent mon admiration.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien amicalement*



Olivier VÉRAN